



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

@mrapofficiel

[f @MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Meurtre de Djamel Bendjaballah : le mobile raciste enfin pris en compte

Le MRAP se réjouit de la délivrance d'un réquisitoire supplétif visant à ce que soit désormais examinée la circonstance aggravante tenant au mobile raciste dans l'affaire du meurtre de Djamel Bendjaballah.

Cette étape était attendue : après le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile, plusieurs relances auprès du juge d'instruction, puis une ordonnance d'irrecevabilité du 25 février 2026, notre Mouvement avait récemment saisi la chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Douai pour contester l'absence de prise en compte de cette circonstance aggravante et demander que toute la lumière soit faite sur le mobile du crime. Par arrêt du 23 juin 2026, cette juridiction a annulé ladite ordonnance. Le même jour, le parquet délivrait le réquisitoire supplétif désormais connu.

Il était scandaleux que la motivation raciste ne soit même pas examinée alors qu'un faisceau d'indices existait déjà : les plaintes antérieures de la victime pour injures racistes et menaces, classées sans suite pour prescription à la suite d'une erreur manifeste d'appréciation de la substitut de la procureure, l'appartenance revendiquée du mis en cause à la Brigade française patriote, les éléments versés au débat public et judiciaire.



Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris

01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr

@mrapofficiel

[f @MRAPOfficielNational](https://www.facebook.com/MRAPOfficielNational)

Pour le MRAP, cette évolution constitue une première étape importante vers la justice qu'attendent depuis trop longtemps la famille et les proches de Djamel Bendjaballah. Une brèche s'est ouverte même si l'essentiel reste à établir.

Association antiraciste engagée depuis le début dans cette procédure, le MRAP restera particulièrement vigilant quant à la suite de l'information judiciaire.

Nous veillerons à ce que les faits soient pleinement reconnus dans toute leur gravité et qu'ils reçoivent, le moment venu, leur exacte qualification juridique.

Ne rien laisser dans l'ombre, c'est aussi lutter concrètement contre le racisme.

Bureau national
Le 16/09/2026